



MAIRIE  
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 3 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

**Présents** : MM. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, François VIVION, Annick BIGUET, Edmond BERNARD, Viviane BOIREAU, Noël VIVION, Laurent CLÉMENT

**Absents** : M. Nathalin CLEUET, Armelle HATRY-CHATELAIN

**Pouvoirs** : M. Nathalin CLEUET pour Patrick VIGNAUD, Mme Armelle HATRY-CHATELAIN pour Annick BIGUET

**Secrétaire de séance** : Mme Viviane BOIREAU

<b>Date de convocation</b> : 26 mars 2018	<b>Nombre de conseillers municipaux</b> :	<b>Vote</b> :
	- en exercice : 11	- <b>Pour</b> :
<b>Date d'affichage</b> : 26 mars 2018	- présents : 9	<b>11</b>
	- votants : 11	- <b>Contre</b> :
		<b>0</b>
		- <b>Abstention</b> :
		<b>0</b>

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte rendu de la réunion précédente.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent le compte rendu.

### Délibérations

1. Vote des comptes administratifs 2017
2. Vote des Comptes de gestion 2017
3. Vote des affectations budgets commune et assainissement
4. Vote des budgets 2018
5. Vote des taxes locales
6. Vote des subventions annuelles
7. Mise en route du nouveau règlement des salles
8. Devis du Feu d'artifice

### Questions diverses

- Travaux assainissement
- Bâtiments communaux
- Festival au fil des notes
- PLUI
- Compte rendu des commissions

### **DELIBERATION 2018-16-01 : Vote des comptes administratifs 2017 budget mairie**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2017.

Mme Alison McDonagh présente le compte administratif et précise que tous les travaux prévus en 2017 ne sont pas encore réalisés.

Monsieur le Maire sort et le doyen de l'assemblée, M. Edmond Bernard procède au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** le compte administratif 2017 du budget mairie,

Fonctionnement	Dépenses	272 121.37€
	Recettes	359 671.54€
	soldes	87 550.17€
Investissement	Dépenses	117 703.47€
	Recettes	77 890.57€
	soldes	-39 812.90€

**DELIBERATION 2018-16-02 : Vote des comptes administratifs 2017 budget assainissement**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2017. Mme Alison McDonagh présente le compte administratif et précise que tous les travaux prévus en 2017 ne sont pas encore réalisés.

Monsieur le Maire sort et le doyen de l'assemblée, M. Edmond Bernard procède au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** le compte administratif 2017 du budget assainissement,

Fonctionnement	Dépenses	21 105.31€
	Recettes	20 997.41€
	soldes	-107.90€
Investissement	Dépenses	0.00€
	Recettes	6 872.84€
	soldes	6 872.84€

**DELIBERATION 2018-16-03 : Vote des comptes administratifs 2017 budget lotissement**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2017. Mme Alison McDonagh présente le compte administratif et précise que tous les travaux prévus en 2017 ne sont pas encore réalisés.

Monsieur le Maire sort et le doyen de l'assemblée, M. Edmond Bernard procède au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** le compte administratif 2017 du budget lotissement,

Fonctionnement	Dépenses	0.00€
	Recettes	0.00€
	soldes	0.00€
Investissement	Dépenses	0.00€
	Recettes	0.00€
	soldes	0.00€

**DELIBERATION 2018-17-01 : Vote des comptes de gestion 2017 budget mairie**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Monsieur le Maire et Mme Alison McDonagh informent qu'après un rendez-vous avec la trésorière, les comptes sont conformes. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** le compte de gestion 2017 du budget mairie

### **DELIBERATION 2018-17-02 : Vote des comptes de gestion 2017 budget assainissement**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Monsieur le Maire et Mme Alison McDonagh informent qu'après un rendez-vous avec la trésorière, les comptes sont conformes. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** le compte de gestion 2017 du budget assainissement.

### **DELIBERATION 2018-17-03 : Vote des comptes de gestion 2017 budget lotissement**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Monsieur le Maire et Mme Alison McDonagh informent qu'après un rendez-vous avec la trésorière, les comptes sont conformes. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** le compte de gestion 2017 du budget lotissement.

### **DELIBERATION 2018-18-01 : Vote des affectations budget mairie**

Après avoir approuvé le compte administratif, le Conseil Municipal considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**

- D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : excédent	123 109.81
Affectation complémentaire en réserve (1068)	8 690.34
Résultat en fonctionnement (002)	151 042.00
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	24 912.49

### **DELIBERATION 2018-18-02 : Vote des affectations budget assainissement**

Après avoir approuvé le compte administratif, le Conseil Municipal considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**

- D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : excédent	259.82
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat en fonctionnement (002)	641.19

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	100 941.09
--	------------

**DELIBERATION 2018-18-03 : Vote des affectations budget lotissement**

Après avoir approuvé le compte administratif, le Conseil Municipal considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**

- D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 :	0.00
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat en fonctionnement (002)	12 626.45
Résultat d'investissement reporté (001) :	92 550.00

**DELIBERATION 2018-19-01 : Vote des budgets 2018 mairie**

Monsieur le Maire présente le budget revu lors du dernier conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2018 :

Fonctionnement	Dépenses	357 958.53€
	Recettes	357 958.53€
Investissement	Dépenses	133 050.33€
	Recettes	133 050.33€

**DELIBERATION 2018-19-02 : Vote des budgets 2018 assainissement**

Monsieur le Maire présente le budget revu lors du dernier conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2018 :

Fonctionnement	Dépenses	21 872.84€
	Recettes	21 872.84€
Investissement	Dépenses	18 600.00€
	Recettes	226 633.09€

**DELIBERATION 2018-19-03 : Vote des budgets 2018 lotissement**

Monsieur le Maire présente le budget revu lors du dernier conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2018 :

Fonctionnement	Dépenses	120 177.45€
	Recettes	120 177.45€
Investissement	Dépenses	185 100.00€
	Recettes	185 100.00€

### **DELIBERATION 2018-20 : Vote des taxes locales**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux, les taux d'imposition des trois taxes locales. Il rappelle au Conseil Municipal que ces taux restent inchangés depuis 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **de ne pas modifier** les taux d'imposition pour l'année 2018
- **de maintenir** les mêmes taux :

↳ Taxe d'habitation : 12.56%

↳ Taxe foncière bâti : 15.83%

↳ Taxe foncière non bâti : 33.96%

### **DELIBERATION 2018-21 : Vote des subventions annuelles des associations**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal présents la liste des associations percevant habituellement une subvention communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **d'attribuer** les subventions suivantes :

<b>Tiers</b>	<b>2018</b>
ACCA	50 €
UNC-AFN anciens combattants	50 €
Club génération solidarité loisirs	150 €
Comité des fêtes	150 €
Boules loisirs	50 €
ADMR	150 €
Ecomusée du Montmorillonnais (388 hab.)	232.80 € (0.66€/par hab.)
Centre du réseau gérontologique du Montmorillonnais	150 €
FNATH	50 €
Un hôpital pour les enfants	50 €
Association des donneurs de sang	50 €
Association les restaurants du cœur	50 €
La Croix Rouge	50 €
Lutte contre le cancer	50 €
Fonds solidarité Logement	50 €
Amicale des sapeurs-pompiers	50 €

### **DELIBERATION 2018-22 : Mise en application du nouveau règlement des salles**

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux le règlement des salles locatives.

Pour toute location des arrhes à hauteur de 30% seront demandées à la signature du contrat et le solde sera payé 3 semaines avant la date de location. La consommation d'électricité et de gaz sera facturée après relevé des compteurs. Une attestation de responsabilité civile sera demandée avant toute location. Un état des lieux et l'heure de remise des clés seront établie.

Monsieur le Maire propose d'appliquer le règlement pour toute location à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'appliquer** le nouveau règlement pour toute location à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018

## **DELIBERATION 2018-23 : Devis feu d'artifice**

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux le devis de l'entreprise Ruggieri pour le feu d'artifice annuel d'un montant de 1650€.

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal il a été décidé que ce spectacle pyrotechnique aurait lieu à l'issue de la fête du village le 9 juin. Ce sont les artificiers de l'entreprise Ruggieri qui, gratuitement, en assureront la préparation et le déroulement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'accepter** le devis de l'entreprise Lacroix-Ruggieri pour un montant de 1650€

### **Questions diverses**

- Travaux de restructuration du réseau d'assainissement

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la contestation des résultats de l'appel d'offre par l'entreprise STPR est régularisée. Une erreur de transmission des résultats avait été faite par le maître d'œuvre, Eaux de Vienne.

- Logements communaux

Une demande d'un locataire de la cure est faite concernant le dysfonctionnement des volets roulants et de l'antenne télévision.

Monsieur le Maire répond que les volets roulants ont déjà été vérifiés. Il faut demander à l'entreprise de revenir voir et solutionner le problème récurrent.

Monsieur le Maire demande de réfléchir sur les travaux à venir pour le logement 8 rue du lavoir. Une visite des lieux sera organisée.

- La Grange du Paradis

Il est demandé des nouvelles des devis concernant l'installation d'une porte vitrée à la grange du Paradis.

Monsieur le Maire répond que 2 devis ont été reçus en mairie d'un montant de 6672€ et 12 262€. Une autre solution est à étudier.

- Restaurant Le Martin Pêcheur

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux d'une demande de Mme Robin, concernant l'installation électrique au restaurant. Il expose qu'il est préférable d'attendre le passage de la Socotec, organisme vérificateur, pour la vérification du tableau électrique du restaurant avant d'envisager des travaux.

- Eglise

Il est demandé de déplacer les jardinières sur le parvis de l'église et de prévoir un éclairage à l'entrée pour une question de sécurité des usagers.

- Festival au fil des notes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes a retenu la candidature de la commune de St Martin L'Ars pour le concert au fil des notes le 24 juillet à 21h. Une balade précédera la manifestation à 18h. Une participation de 600€ est demandée.

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion est prévue le 4 avril avec le cabinet d'étude mandaté pour la mise en place du PLUI.

- Compte rendu des commissions

Monsieur Patrick Vignaud fait le compte rendu de la commission plan d'eau du 24 mars avec les travaux à prévoir pour l'année et de la réunion Eaux de Vienne du 22 mars.

Fin de la réunion 23h30